

ESPACE DU MARAIS

1- TARIFS

		Associations & particuliers		Personnes morales de droit privé (entreprises, syndicats...)		Caution ménage
		Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	
		TARIFS 2026	TARIFS 2026	TARIFS 2026	TARIFS 2026	TARIFS 2026
Salle Camargue	1 jour WE	155,02 €	263,22 €	184,15 €	315,24 €	220,56 €
	Formule 2 jours WE	297,55 €	505,63 €	357,90 €	606,55 €	
	1 jour en semaine	110,28 €	186,23 €	131,09 €	224,73 €	
	1 heure en semaine			50,00 €	86,00 €	100,00 €
Salle Venise Verte (+ cuisine)	1 jour WE	265,30 €	449,45 €	318,36 €	539,97 €	220,56 €
	Formule 2 jours WE	407,84 €	694,99 €	490,03 €	832,32 €	
	1 jour en semaine	220,56 €	373,50 €	263,22 €	449,45 €	
Salles Camargue + Venise Verte (+ cuisine)	1 jour WE	420,32 €	394,31 €	502,51 €	854,17 €	330,85 €
	Formule 2 jours WE	706,43 €	1 201,66 €	847,93 €	1 438,87 €	
	1 jour en semaine	330,85 €	562,86 €	396,39 €	675,22 €	
Salles Brière + Camargue + Venise Verte (+ cuisine)	1 jour WE	949,89 €	1 614,70 €	1 140,28 €	1 938,27 €	441,13 €
	Formule 2 jours WE	1 289,06 €	2 192,12 €	1 546,03 €	2 629,09 €	
	1 jour en semaine	678,34 €	1 153,80 €	814,63 €	1 383,73 €	
Salle Brière	1 jour en semaine	457,78 €	778,22 €	549,33 €	934,28 €	220,56 €

OPTIONS

	TARIFS 2026
SSIAP : lorsque l'effectif déclaré est supérieur à 300 personnes ou dans le cas d'une utilisation de la scène, la ville a l'obligation de prévoir un SSIAP – pendant toute la durée de la manifestation – dont le coût est à la charge de l'utilisateur, en supplément du coût de location (facturation par heure d'utilisation).	Heure de jour : 9h à 21h
	29.96 €
	Heure de nuit : 21h à 3h
	32.96 €
	Heure de jour férié : 9h à 21h
	59.62 €
	Heure de nuit férié : 21h à 3h
	65.91 €

		TARIF 2026
Etat des lieux week-end	En supplément pour samedi & dimanche	44,74 €

		TARIF 2026
Forfait installation le vendredi : possibilité de louer la salle la journée du vendredi pour la préparation de l'événement.	L'installation est à la charge de l'utilisateur	220,56 €

		TARIF 2026
Forfait ménage : peut être retenu pour une location sur deux jours (samedi & dimanche).	Ménage assuré par les services municipaux le lundi (sauf férié)	220,56 €

2- GRATUITÉS Espace du Marais

ASSOCIATIONS

Le coût de la surveillance SSIAP (lorsque l'effectif déclaré est supérieur à 300 personnes ou en cas d'utilisation de la scène) reste à la charge du locataire malgré la gratuité de la mise à disposition de la salle : voir tarifs ci-avant

maximum de journées de gratuité par an		
	2026	
Associations		Illimité pour les activités hebdomadaires des associations en semaine (hors festivités) dont la planification est validée par la commission en charge de la vie associative et sportive
Associations subventionnées à titre habituel (subvention de fonctionnement)	1	Gratuité pour la salle Brière possible uniquement pour un événement ouvert au public ou à caractère d'intérêt général. Gratuité des autres salles : pour tout événement de
Associations non subventionnées à titre habituel (pas de subvention de fonctionnement)		La commission en charge de la vie associative et sportive est chargée d'étudier les cas particuliers.
Amicale des donneurs de sang	6	

ECOLES ET PARTENAIRES

maximum de journées de gratuité par an	
	2026
Ecole Jules Ferry (élémentaire et maternelle)	4
Ecole Notre-Dame (élémentaire et maternelle)	4
Partenaires de la commune et du CCAS	Illimité pour les réservations du lundi au vendredi, hors jour fériés. Gratuité pour la salle Brière le week-end, possible uniquement pour un évènement ouvert au public ou à caractère d'intérêt général. <u>Partenaires habituels</u> (liste non exhaustive) : Saint-Nazaire Agglomération - la CARENE, Saint-Nazaire Agglomération Tourisme (SNAT), Parc Naturel Régional de Brière, organismes et syndicats extérieurs dans lesquels siègent les élus municipaux, Inspection de l'Education Nationale, organismes et associations dont les missions sont en lien avec le CCAS (Mission Locale, Clic Pilot'âge, etc.)

3 - MODALITÉS

L'Espace du Marais peut être réservé soit en configuration entière, soit en salles distinctes (la location de la salle Brière le week-end implique la location de toutes les salles). En cas de location conjointe des salles Camargue + Venise verte, l'effectif autorisé ne pourra dépasser la capacité maximum d'une salle, soit 60 personnes assises ou 133 debout.

La mise à disposition est possible :

En semaine (du lundi au vendredi) et le week-end (samedi / dimanche : à la journée ou en formule 2 jours week-end) : de 8h à 2h du matin (arrêt des festivités) pour une libération des lieux à 3h du matin au plus tard.

Une réduction de 15 % sur le tarif initial sera appliquée au locataire en dédommagement du préjudice subi lorsque les espaces extérieurs autour de l'Espace du Marais seront occupés en partie et donc indisponibles pour les locataires.

Une caution « ménage » sera demandée. Elle sera encaissée si l'utilisateur ne rend pas la salle dans un état de propreté correct.